

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°1 du 7 janvier 2009**

**PARTIE TEMPORAIRE**

Armée de terre

Texte n°8

**CIRCULAIRE N° 1361/DEF/DRH-AT/SDRR/BC/RD**

modifiant la circulaire n° 489/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 1er avril 2008 relative au stage de formation de chef de musique des armées et de chef de musique militaire (recrutement 2008).

*Du 10 décembre 2008*

**CIRCULAIRE N° 1361/DEF/DRH-AT/SDRR/BC/RD modifiant la circulaire n° 489/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 1er avril 2008 relative au stage de formation de chef de musique des armées et de chef de musique militaire (recrutement 2008).**

*Du 10 décembre 2008*

NOR D E F T 0 8 5 2 8 5 9 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Quatre annexes.

*Texte modifié :*

Circulaire n° 489/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 1er avril 2008 (BOC N° 20 du 30 mai 2008, texte 23).

*Référence de publication :* BOC N°1 du 7 janvier 2009, texte 8.

---

La circulaire n° 489/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 1er avril 2008 est modifiée comme suit :

1. Au point 3, au lieu de :

« Le stage de formation de chef de musique des armées et de chef de musique militaire se déroulera du 29 avril au 31 octobre 2008. Il sera piloté par le conservatoire militaire de musique de l'armée de terre (CMMAT) de Versailles-Satory (78). Le contenu du stage de formation est fixé dans l'annexe I. La description des épreuves de l'examen de fin de stage est donnée en annexe II. »

Lire :

« Le stage de formation de chef de musique militaire se déroulera du 29 avril au 31 octobre 2008 et le stage de formation de chef de musique des armées se déroulera du 1 octobre 2008 au 27 mars 2009. Ils seront pilotés par le conservatoire militaire de musique de l'armée de terre (CMMAT) de Versailles-Satory (78). Le contenu des stages est fixé dans les annexes I et III. La description des épreuves des examens de fin de stage est donnée en annexe II et IV. »

2. Remplacer les annexes I et II par les annexes I, II, III, et IV ci-jointes.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,*  
*sous-directeur « recrutement reconversion »,*

Philippe PONTIÈS.

ANNEXE I.  
**STAGE DE FORMATION DE CHEF DE MUSIQUE DES ARMÉES.**

**1. FORMATION GÉNÉRALE.**

Dates : du 2 octobre 2008 au 16 janvier 2009.

Lieu : à la diligence de l'armée d'origine du candidat.

Objet : élargir les compétences du chef de musique des armées stagiaire aux responsabilités et savoir faire de l'officier supérieur.

**2. FORMATION DE SPÉCIALITÉ.**

Dates : du 26 janvier au 27 mars 2009.

Lieu : conservatoire militaire de musique de l'armée de terre (CMMAT).

Objet :

- parfaire les connaissances du chef de musique des armées stagiaire pour maîtriser le commandement d'une grande formation musicale sur le plan de la gestion, de l'administration et de son commandement technique ;
- mettre en application au sein d'une grande formation musicale (terre, air ou marine nationale) les connaissances acquises par les stagiaires.

**3. EXAMEN DE FIN DE STAGE DE FORMATION.**

Dates : les 8 et 9 avril 2009.

Lieu : CMMAT et bureau concours de la sous-direction recrutement et reconversion de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRH-AT).

**ANNEXE II.**  
**NATURE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN DE FIN DE STAGE DE FORMATION DE CHEF DE  
MUSIQUE DES ARMÉES.**

DATES.	HORAIRES.	CŒFF.	PRÉPARATION.	ÉPREUVES.
Mercredi 8 avril 2009.	9h00 à 11h00.	2.	Néant.	Connaissances militaires.
	14h00 à 18h00.	3.	Néant.	Rédaction d'un rapport ou d'une fiche.
Jeudi 9 avril 2009.	9h30.	2.	20 mn.	Commandement d'une musique et cérémonial militaire (20 mn).
	10h30.	2.	Néant.	Entretien sur la fonction de chef de musique (45 mn).
	14h00.	1.	30 mn.	Aptitude générale (30 mn).

ANNEXE III.  
**STAGE DE FORMATION DE CHEF DE MUSIQUE MILITAIRE.**

**1. FORMATION DE SPÉCIALITÉ.**

**1.1. Première partie.**

Dates : du 25 août au 5 octobre puis du 18 octobre au 31 octobre 2008.

Lieu : CMMAT.

Objet : parfaire les connaissances du stagiaire afin de détenir l'aptitude à commander une formation musicale tant sur le plan technique que sur le plan administratif.

**1.2. Seconde partie.**

Dates : du 6 au 17 octobre 2008.

Lieu : au sein de deux musiques militaires (terre, air ou marine nationale).

Objet : mettre en application par le candidat les connaissances acquises pendant la première partie du stage.

**2. FORMATION GÉNÉRALE.**

Dates : du 29 avril au 23 juillet 2008.

Lieu : école spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr à Coëtquidan (56).

Objet : adapter ou intégrer le stagiaire au sein de l'institution militaire par l'apprentissage des dispositions et capacités nécessaires à l'exercice du métier (scolarité commune à celle de l'élève officier sous contrat voie spécialiste).

**ANNEXE IV.**  
**NATURE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN DE FIN DE STAGE DE FORMATION DE CHEF DE  
MUSIQUE MILITAIRE.**

DATES.	HORAIRES.	COEFF.	PRÉPARATION.	ÉPREUVES.
Mardi 4 novembre.	9h00 à 11h00.	2.	Néant.	Connaissances militaires.
	14h00 à 18h00.	3.	Néant.	Rédaction d'un rapport ou d'une fiche.
Mercredi 5 novembre.	9h00.	2.	20 mn.	Commandement d'une musique et cérémonial militaire.
	14h00.	2.	Néant.	Entretien sur la fonction de chef de musique (45 mn).
Jeudi 6 novembre.	9h00.	1.	30 mn.	Aptitude générale (30 mn).

Les épreuves se dérouleront au CMMAT de Versailles-Satory (78) et bureau concours de la sous-direction recrutement et reconversion de la DRH-AT.